

Règlement de la course contre le cancer 2022 par Cheer Up ! EDHEC

Article 1

Date : 15 avril 2022

Horaires : 17h-21h

Distances et parcours :

- Parcours (marche/course) Famille (2km) : non chronométré
- Parcours (marche/course) Débutant (5km) : non chronométré
- Parcours sportif (10km) : chronométré pour gagner des lots en fonction des meilleurs performances
- Parcours expert (15km) : chronométré pour gagner des lots en fonction des meilleurs performances

Objectif : Aider la recherche contre le cancer en courant/marchant.

Article 2 : Inscriptions et modalités de participation

Pour participer au parcours sportif (10 km) et expert (15 km), parcours chronométrés, tous les participants s'engagent à fournir une preuve d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport EN COMPETITION datant de moins d'1 an le 15 avril 2022 à l'association Cheer Up ! EDHEC avant le vendredi 15 avril 2022. Sans certificat valide, ils se verront contraints de ne pas pouvoir participer à la course.

Les participants valident leur inscription via la plateforme Pumpkin (billetterie). Ils envoient leur certificat médical valide en retour de mail de confirmation de participation (pour les parcours sportif et expert).

Les inscriptions restent ouvertes jusqu'à jeudi 14 avril 2022 23h59 pour les parcours sportif et expert et jusqu'à vendredi 15 avril 17h00 pour les parcours famille et débutant.

Tout participant ne pratiquant pas d'activités physiques et sportives de façon régulière est encouragé à aller consulter un médecin avant sa participation. Tous participants ayant eu la Covid-19 dans les 15 jours précédents sa marche/course ou présentant des symptômes est invité à ne pas participer.

Article 3 : Tarifs et versement des dons

Le prix de participation à la course contre le cancer 2022 est de 3 à 6 euros. Elle inclue la possibilité de donner des dons supplémentaires à partir d'un euro. Tous les fonds collectés seront reversés au centre Oscar Lambret pour la recherche contre le cancer.

Article 4 : participation des mineurs

Les mineurs sont autorisés à participer à l'opération « Course Contre le Cancer de Lille 2022 » sous accord des parents ou autres responsables légaux, qui accepte par avance l'utilisation de leur image tel que prévue dans le présent règlement. Elle sera à compléter lors de l'inscription.

Seulement les plus de 16 ans ont le droit de participer aux parcours sportif et expert.

Article 5 : Dossards, bracelets et lots

Les dossards et les bracelets sont retirés le jour de l'événement uniquement si l'inscription a été validée par l'association Cheer Up ! EDHEC.

Des lots sont mis en jeu et seront distribués pour les meilleures performances (uniquement pour le parcours 10 et 15km, ie. parcours chronométrés)

Article 6 : Dossards, bracelets et lots

Le chronométrage du 10 et 15km sera fait via un système électronique. Les résultats seront publiés sur les réseaux de l'association Cheer Up ! EDHEC.

Article 7 : Assistance médicale

Des secouristes seront présents sur place au niveau de l'arche de départ/d'arrivée. Une assistance médicale est donc assurée.

Article 8 : Assurance

Cheer Up ! EDHEC est couverte par une assurance responsabilité civile.

Tous les engagés doivent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident. Vous participez à cette opération sous votre entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. Ils dégagent l'association Cheer up! EDHEC, organisatrice de l'événement virtuel, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soient, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l'opération « Course Contre le Cancer de Lille 2022 ».

[Article 9 : Droit à l'image / Utilisation des images](#)

Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération "Course Contre le Cancer de Lille 2022 " à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur. Dans le cas où vous refusez d'adhérer à cet article (relatif au droit à l'image), vous pouvez contacter par mail l'association : edhec@cheer-up.fr

[Article 10 : Données personnelles](#)

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées à informer ceux-ci quant au déroulé de l'événement et à la remise de potentiels lots. En aucun cas ces données ne seront communiquées à des sociétés externes Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant par mail l'association : edhec@cheer-up.fr

[Article 11 : Cas de force majeure](#)

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'événement dans son format actuel pourra être annulé ou interrompu sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement. La Course Contre le Cancer est une course caritative et non avons pris l'option du non-remboursement.

[Article 12 : Responsabilité des organisateurs](#)

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

[Article 13 : Acceptation du règlement](#)

La participation d'une personne à la « Course Contre le Cancer de Lille 2022 » atteste qu'elle a pris connaissance de ce règlement et qu'elle s'engage à respecter sans restriction l'ensemble de ces dispositions.